

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de sécurisation en eau potable du secteur d'Ecouves (Radon-Forges)

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 25 novembre 2026 à 12 :00

Communauté urbaine d'Alençon

Hôtel de Ville
Place Foch
CS50362
61014 ALENCON CEDEX
Tél : 0233324078

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Travaux de sécurisation en eau potable du secteur d'Écouves (Radon-Forges)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	4 mois
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire
	Variantes	Lot 1 uniquement
	PSE	Lot 2 uniquement
	Clauses sociales	Lot 1 uniquement
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec (facultative à l'initiative de l'acheteur)
	Visite sur site	Visite obligatoire, lot 2 uniquement

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 – Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	5
2.5 - Développement durable.....	6
2.6 - Insertion (lot 1 uniquement).....	6
3 - Les intervenants	7
3.1 - Maîtrise d'œuvre	7
3.2 - Contrôle technique.....	7
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation.....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2. -Pièces de l'offre, pour chaque lot auquel le candidat soumissionne :	11
6.3 - Visites sur site lot 2 uniquement.....	12
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	12
7.1 - Transmission électronique	12
7.2 - Transmission sous support papier.....	15
8 - Examen des candidatures et des offres.....	15
8.1 - Examen des candidatures	15
8.2 - Attribution des marchés	15
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	17
9.2 - Procédures de recours	18
Annexe au règlement de consultation : certificat de visite de site	19

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les *travaux de sécurisation en eau potable du secteur d'Ecouvès (Radon-Forges)*.

L'acheteur est une entité adjudicatrice.

Lieu(x) d'exécution :

RD438 – 61250 VALFRAMBERT

Chemin de la Croix Chapelle – Radon - 61250 ECOUVES

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du Code de la Commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de négocier, la négociation se faisant à sa seule initiative ; l'acheteur se réservant cependant la possibilité de ne pas négocier et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, éventuellement complétées suite aux demandes de précision ou de complément.

1.3 - Type et forme de contrat

Chaque lot est un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Canalisations
02	Génie civil et équipements

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou les deux lots.

1.5 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45232150-8	Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau
45232100-3	Ouvrages annexes pour canalisations d'eau

Lot(s)	Code principal	Description
01	45232150-8	Travaux relatifs aux conduites d'alimentation en eau
02	45232152-2	Travaux de construction de stations de pompage
02	45223000-6	Travaux de construction d'ouvrages

1.6 - Réalisation de prestations similaires

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres. La simple remise de l'offre engage le ou les soumissionnaires quand bien même cette offre ne comporterait pas d'acte d'engagement signé.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'acheteur est un *groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire*. La solidarité du mandataire est exigée pour garantir une bonne exécution des prestations et une continuité en cas de défaillance d'un cotraitant. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'acheteur.

Sous peine de rejet de l'offre : Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Pour le lot 2 : les variantes libres sont interdites.

Pour le lot 1 : Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre variante qui doit respecter les exigences minimales détaillées suivantes, **sous peine de son rejet** :

- Chaque candidat ne pourra remettre qu'une seule offre variante maximum,
- L'offre variante ne pourra porter que sur la technique de pose (éclatement interdit).

Pour chaque offre remise, base et variante, le soumissionnaire remet l'ensemble des pièces demandées à l'art 6.2 du présent Règlement de consultation.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Pour le lot 01 : la consultation ne comprend pas de PSE.

Les candidats du lot 02 : ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Lot(s)	Code	Description
02	PSE 1	Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement intérieur d'étanchéité et d'une imperméabilisation extérieure

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et **imposera son rejet**. La PSE doit être chiffrée à l'acte d'engagement et la DPGF du lot 2.

Le choix de retenir la PSE sera fait au plus tard avant l'attribution. Les offres seront alors comparées sur le scénario retenu par l'acheteur.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental, pour les deux lots :

- 1) Dont le détail est à indiquer par les soumissionnaires dans leur mémoire (*voir article 8.2 du présent document*). Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Ces dernières sont l'objet d'un critère d'analyse : [démarches environnementales](#).
- 2) Le CCTP de chaque lot contient des clauses d'exécution environnementale/ des considérations environnementales.

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.6 - Insertion (lot 1 uniquement)

L'acheteur, dans le souci de promouvoir l'accès à l'emploi et de lutter contre l'exclusion, fait application de l'article L 2112-2 du Code de la Commande publique.

Pour le lot 1 uniquement ; la consultation comporte une clause obligatoire à caractère sociale prévue au CCAP. Le soumissionnaire s'engage à confier au public visé par cet article, dans le cadre de l'exécution des prestations qui lui sont confiées, un nombre minimal d'heures fixé à [105 h sur la durée totale du marché](#).

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs sociaux dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

OKARE
4 rue Alfred Kastler
14000 CAEN

La mission du MO est une mission de base sans EXE et avec VISA des EXE remis par le(s) titulaire(s) du marché.

3.2 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique sera assurée par :

BUREAU VERITAS
4 place Boston
14200 Hérouville Saint Clair

Les missions de contrôle technique portent uniquement sur le lot n°2, et sont les suivantes :

Mission(s)	Désignation
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables
S	Sécurité des personnes dans les constructions
P1	Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

QUALICONSULT
1 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville Saint Clair

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses techniques particulières et le Plan général de Sécurité qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Document	Fichier
L'avis de publicité	Disponible sur la plateforme
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes dans sa version modifiable et non modifiable	244_202604900_ae
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	244_202604900_ccap
Le règlement de la consultation (RC)	244_2026004900_rc
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot	244_202604900_cctpl01 244_202604900_cctpl02
Le bordereau des prix unitaires (BPU) dans sa version modifiable et non modifiable pour le lot 1	244_202604900_bpul01
Le détail estimatif (DE) dans sa version modifiable et non modifiable pour le lot 1	244_202604900_del01
La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dans sa version modifiable et non modifiable pour lot 02	244_202604900_dpgfl02
Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé	244_202604900_pgc
L'étude géotechnique	244_202604900_geotech
Le carnet de plans	Dossier 244_202604900_dg
Lot 1 : le rapport amiante /HAP voirie	244_202604900_ral01
Lot 2 : le diagnostic amiante/plomb	244_202604900_diagl02
Doc informatif : projet DUP Forage Le Marais	244_202604900_di
Les déclarations de travaux	Voir site guichet unique indiqué au CCTP du lot concerné (art 2.8.1.1).+ dossier
Formulaires dc1, dc2 et dc4	Dossier 244_202604900_dc
Le document recensant les réponses aux questions des entreprises et les modifications du DCE (document mis ultérieurement et mis à jour à mesure des réponses aux questions sans qu'il soit nécessaire de modifier le RC, sauf en cas de modification du DCE)	244_202604900_mdce

****Nota :** l'acheteur est susceptible au cours de la consultation d'ajouter un document supplémentaire à ces pièces appelé « document recensant les modifications apportées au DCE et les réponses aux questions des entreprises » ([dossier : 244_202604900_mdce](#)). Dans ce cas l'acheteur enverra une alerte à l'ensemble des entreprises ayant retiré un dossier en s'inscrivant (les retraits anonymes ne permettront pas de suivre l'évolution du DCE). À chaque nouvelle modification ou réponse de l'acheteur à des questions, ce document sera mis à jour et se substituera au précédent. Les entreprises seront systématiquement prévenues via le profil d'acheteur de la CU d'Alençon.

Le DCE est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de la collectivité (<http://marches-publics.cu-alencon.fr/>) (Réf : 2_20260049).

Les modifications au dossier de consultation des entreprises seront communiquées aux candidats uniquement par le biais du site de ce profil d'acheteur.

L'attention des candidats est donc attirée sur la nécessité de s'être identifié avec une adresse mail valable et pertinente sur ce profil d'acheteur pour pouvoir être tenu informé de ces modifications en temps utiles. Ces dernières sont seules responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam... qui pourraient nuire à leur bonne information.

Le DCE ne peut pas être envoyé par courriel ou sur tout autre support électronique.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard le **18/11/2026**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC1 version du 01/04/2019 (disponible sur le site de la DAJ ou joint au présent DCE) : la lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants, ou équivalent, <u>Ou</u> une déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L2141-1, L 2141-2, L 2141-3, L2141-4, L 2141 -5 du code de la Commande publique	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé Cerfa DC2, disponible sur le site de la DAJ ou joint au présent DCE), version 23/11/2023 ou version la plus récente, ou équivalent, par lequel chaque candidat ou chaque membre du groupement atteste de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles, charges, <u>ce document sera accompagné des documents suivants</u> : <i>liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin), pour les deux lots.</i>	Non

Qualifications professionnelles demandées aux candidats ou équivalent

Libellés	Signature
Classification de la FNTF (https://www.fntp.fr/nomenclature-des-travaux-publics/) : Lot 1 : 5113 - Réseaux à écoulement sous pression en milieu non urbain, canalisations DN =< 300 mm avec reprise de branchements existants ou création de branchements neufs, ou équivalent.	Non
Classification de la FNTF (https://www.fntp.fr/nomenclature-des-travaux-publics/) Lot 02 : 1622 - génie civil de l'eau et de l'environnement : réservoirs d'eau de capacité < 2 000 m ³ , ou équivalent, 164 - génie civil de l'eau et de l'environnement : génie civil des stations de pompage, refoulement, relèvement, stations de traitement d'eau potable ou d'eaux usées, ou équivalent, 166 - Etanchéité des ouvrages de génie civil, ou équivalent, 5412 - Eau claire; Stations dont le produit pression (bars) par débit (m ³ /h) est < 5000, ou équivalent. Ou une liste de 5 travaux de chacune des qualifications similaires exécutées au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, exécution selon les règles de l'art). »	Non
Lot 2 : EN ISO 9606-1 - Qualification des soudeurs – Aciers, ou équivalent.	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent les formulaires DC1 et DC2 disponibles sur le site de la DAJ (<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)** ou équivalent, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). *Les formulaires DC1, DC2 sont également disponibles via le DCE. Dossier : 244_202604900_dc.*

Il est précisé que le formulaire DUME peut être complété et téléchargé sur le lien suivant <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>. La version pdf n'est pas modifiable et ne peut être imprimée.

Le candidat qui complète une dume via la plateforme de l'État doit nous transmettre impérativement le fichier xml (qui a valeur légale) et le fichier pdf (pour une facilité de lecture).
- l'opérateur économique ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose des capacités et aptitudes requises sans fournir d'information particulières sur celles-ci. **Notamment il devra joindre à sa candidature les documents demandés à l'article 6.1 A ci-dessus.**

En ce qui concerne l'ensemble des renseignements et documents demandés au présent article :

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition :

- que soient mentionnées dans le dossier de candidature les informations nécessaires à la consultation du système ou de cet espace,
- que l'accès aux documents soit gratuit.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il

dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.2. -Pièces de l'offre, pour chaque lot auquel le candidat soumissionne :

Lot 01 (base et variante)

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (document facultatif voir NOTA ci-dessous)	Non
Le bordereau des prix (BPU) et le détail estimatif (DE) <u>cadres joints au DCE obligatoires</u> , dont tous les postes doivent être chiffrés, en format EXCEL et en format PDF.	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, <u>contenant toutes les informations nécessaires pour l'analyse de la valeur technique de l'offre telles qu'indiquées ci-après (art 8.2 du présent document)</u> . Le mémoire technique ne devra pas excéder 30 pages (au-delà de la 30ème page, le mémoire ne sera pas étudié), page de garde et sommaire compris. Les annexes sont acceptées mais n'ont pas vocation à déroger à cette règle. Elles ont uniquement un rôle de précision (exemple : CV ; références ; fiches techniques)	Non
Le SOPAQ (voir CCTP)	Non

Lot 02

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (document facultatif voir NOTA ci-dessous)	Non
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) <u>jointe au DCE, cadre obligatoire</u> , dont tous les postes doivent être chiffrés, en format EXCEL et en format PDF.	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, <u>contenant toutes les informations nécessaires pour l'analyse de la valeur technique de l'offre telles qu'indiquées ci-après (art 8.2 du présent document)</u> . Le mémoire technique ne devra pas excéder 30 pages (au-delà de la 30ème page, le mémoire ne sera pas étudié), page de garde et sommaire compris. Les annexes sont acceptées mais n'ont pas vocation à déroger à cette règle. Elles ont uniquement un rôle de précision (exemple : CV ; références ; fiches techniques)	Non
Le SOPAQ (voir CCTP)	
Certificat de visite de site, signé du représentant de l'acheteur	Non

NOTA

- il n'est pas exigé des candidats qu'ils remettent l'ensemble des documents joints au D.C.E. qui constituent le projet de contrat ; leur attention est cependant attirée sur le fait que la remise d'une offre vaut acceptation sans réserve du C.C.A.P. et des documents contractuels mentionnés à l'article 2 de ce document.

(*) - en application des dispositions réglementaires applicables, l'offre n'a pas à contenir un acte d'engagement, ou tout document équivalent, signé. Les candidats, s'ils le souhaitent, peuvent néanmoins joindre à l'offre ce document complété, éventuellement signé.

L'acte d'engagement complété et signé sera demandé à l'attributaire du marché, si ce document n'a pas été joint à l'offre initiale.

Dans le cadre de l'offre électronique :

Les candidats sont invités à :

- Privilégier les formats .pdf et .zip pour la remise de leurs pièces, dans la mesure où ces formats allègent le poids des pièces ;

- À ne faire qu'un seul fichier pour le mémoire et ne pas le scinder en plusieurs parties.
Il est demandé aux candidats de ne pas remettre de document inutile et supplémentaire.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.3 - Visites sur site lot 2 uniquement

Une visite sur site est obligatoire, pour le lot 2 uniquement. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Préambule

La nature du dossier impose la réalisation d'une visite par le candidat, obligatoire. Un certificat de visite, délivré par la collectivité à l'issue de la visite, devra donc être joint à la réponse du candidat. Il est toutefois précisé que ce caractère obligatoire repose sur les conditions particulières de réalisations principales ou annexes des prestations et de leur interaction de fait avec les moyens et organisation propres à l'entreprise, ce qui ne relève donc pas du maître d'ouvrage.

Ainsi, cette visite ne comprend pas d'échanges avec les services : il est rappelé que tout échange, toute question, doit se faire dans les conditions de forme et de délai impératives fixées par le présent règlement de consultation. Les conditions de visite sont donc différentes de celles d'échange et questionnement.

Modalités

La visite doit se faire en présence d'un représentant du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Le candidat prendra rendez-vous par mail à Madame Amélie LECHAT – amelie.lechat@ville-alencon.fr
Une visite est prévue : **09/11/2026 10h (rdv sur site)**

À l'occasion de la visite des sites, un certificat de visite (selon le modèle annexé au présent règlement) signé par le représentant du maître d'ouvrage sera remis au soumissionnaire.

Le candidat devra impérativement joindre ce certificat de visite de site à son offre sous peine de rejet de cette-dernière.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents de la candidature et de l'offre se fera uniquement par voie électronique, en application des articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la Commande publique. Les offres papiers ne seront pas acceptées.

Elle est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.cu-alencon.fr/> (Réf : 2_2026049).

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB ...) et par mail **n'est pas autorisée.**

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la transmission de leur candidature et leur offre doit faire l'objet d'un seul dépôt. En cas de dépôt séparé/fragmenté, chaque dépôt sera équivalent à une offre et sera déclaré irrégulier car incomplet, en application de l'article L 2152-2 du Code de la Commande publique.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

En application de l'article R2132-11 du Code de la Commande publique et de l'arrêté du 22 mars 2019 modifié par le décret 2022-1683 du 28 décembre 2022 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique, sur support papier ou de façon dématérialisée répondant aux mêmes garanties (traçabilité, horodatage et identification des parties..) que le profil acheteur.



Une copie de sauvegarde (ou une offre) adressée par mail ou par service de transfert type WeTransfer (LinShare ou autre similaire) n'est pas légale, car ces moyens méconnaissent les règles d'authentification de l'expéditeur et d'horodatage ; cette copie de sauvegarde ne saurait être acceptée.

Sur support physique ou papier, cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. La copie de sauvegarde n'est recevable que si les conditions suivantes sont remplies :

- Elle est parvenue à destination **dans délai fixé pour la remise des offres** ;
- Elle est placée dans un pli scellé portant, outre les mentions exigées aux articles ci-dessus, la mention lisible « **COPIE DE SAUVEGARDE** ».

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans l'un des cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les ".exe"), ni les "macros".

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont les suivants : Word, Excel, Powerpoint, Winzip et PDF/A.

Le candidat doit faire en sorte que sa réponse ne soit pas trop volumineuse.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties. *L'acheteur se réserve le droit de demander à l'attributaire une offre signée électroniquement. Le format de signature est déterminé par l'acheteur.*

En application des principes d'égalité de traitement des candidats ainsi que celui d'égal accès à la commande publique **aucune dérogation à l'obligation de remise des offres par voie électronique ne sera accordée**. Toute offre papier (hormis les « copies de sauvegarde » des offres électroniques) sera refusée.

Les candidats sont invités à respecter le nommage suivant pour leurs pièces :

Pièces de la candidature	Nommage
Formulaire DC1	244_202604900_dc1
Formulaire DC2	244_202604900_dc2
Références	244_202604900_ref
Qualifications	244_202604900_qualif
Pièces de l'offre	Nommage
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	244_202604900_ael01OB 244_202604900_ael01OV 244_202604900_ael02
Le BPU du lot 1	244_202604900_bpul01OB 244_202604900_bpul01OV
Le DE du lot 01	244_202604900_del01OB 244_202604900_del01OV
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot 2	244_202604900_dpgfl02
Le formulaire de sous-traitance	244_202604900_dc4l01 244_202604900_dc4l02
Le certificat de visite du site lot 2	244_202604900_cvl02
Le mémoire technique	244_202604900_mtl01OB 244_202604900_mtl01OV 244_202604900_mtl02

Par ailleurs, chaque document demandé de l'offre et de la candidature, doit faire l'objet d'un PDF.

Le BPU et le DE du lot 1 doivent également être remis au format EXCEL

La DPGF du lot 2 doit également être remise au format Excel.

Les candidats sont invités à ne pas fusionner plusieurs éléments de leur candidature et de leur offre dans le même document.

Les candidats sont invités à fournir au moins un exemplaire en format PDF A des documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre. Par ailleurs, le nombre de caractères composant le nom de chaque fichier doit être inférieur ou égal à 31 caractères.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>).

Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...).

Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son

attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les dépôts qui parviennent après la date et l'heure limites de remise des offres ne seront pas retenus.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Dispositions relatives à la signature électronique

Les documents transmis par voie électronique n'ont pas à être signés électroniquement.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Examen des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, dans un délai identique et approprié.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les deux lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (offre moins disante / offre concernée) X 40	40.0
2-Valeur technique **	50.0
3- démarches environnementales Modalités de tri des déchets, dès lors que celles-ci sont plus exigeantes que les obligations légales et réglementaires, modalités de réutilisation des matériaux, mesures en faveur de la réduction des émissions de CO2, mesures en faveur du voisinage, mesures en faveur de la protection des milieux	10.0

Lot n°1

Pour l'appréciation de la valeur technique il sera fait application des sous-critères suivants :

Sous-critères **	Pondération**
Sous-critère 1 : qualité des conditions d'exécution	35
Qualité des moyens humains et matériels prévus pour la réalisation du chantier	10
Qualité des procédés d'exécution envisagés pour la réalisation des travaux, organisation du chantier. Terrassements, pose des canalisations, raccordements aux réseaux existants, reprise des branchements, sécurisation des travaux, mise en œuvre des équipements, maintien du service	15
Qualité des notes de calcul et de dimensionnement des équipements	5
Qualité de la présentation et clarté de l'offre, démarche qualité, certifications, autocontrôles.	5
Sous-critère 2 : Cohérence et pertinence du planning Cohérence du planning proposé avec les moyens humains et matériels mobilisés, les différentes phases de travaux, les contraintes d'exploitation et le délai global d'exécution	15

Lot n°2

Pour l'appréciation de la valeur technique il sera fait application des sous-critères suivants :

Sous-critères **	Pondération**
Sous-critère 1 : qualité des conditions d'exécution	30
Qualité des moyens humains et matériels prévus pour la réalisation du chantier	10
Qualité des procédés d'exécution envisagés pour la réalisation des travaux, organisation du chantier. Terrassements, génie civil des ouvrages, sécurisation des travaux, mise en œuvre des équipements, maintien du service	15
Qualité de la présentation et clarté de l'offre, démarche qualité, certifications, autocontrôles.	5
Sous-critère 2 : Qualité des ouvrages et des équipements	20
Qualité des notes de calcul et de dimensionnement des ouvrages (génie civil, pompage, rendement, consommation et puissance électriques, ballon anti-bélier, etc...	20

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent dans le délai imparti par l'entité adjudicatrice :

- Les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique,
- L'acte d'engagement rematérialisé signé **manuscritement**. *Il sera procédé à la rematérialisation de l'offre de l'attributaire; un acte d'engagement sous format papier signé en original de manière manuscrite lui sera exigé. L'acheteur se réserve le droit de lui exiger un acte d'engagement signé électroniquement. Le format de signature est déterminé par l'acheteur.*

- Un RIB

En cas de présentation sous la forme d'un groupement :

- les documents attestant de la transformation du groupement si une telle transformation est requise,
- les documents d'habilitation du mandataire par les autres membres du groupement,

En cas de déclaration d'un sous-traitant au moment de l'offre le formulaire DC4 complété et signé par le soumissionnaire et son sous-traitant.

Si ces documents n'ont pas déjà été fournis ou si l'attributaire n'a pas communiqué d'informations permettant de télécharger gratuitement les documents concernés à l'appui de sa candidature, ils seront demandés par l'acheteur et devront être remis dans les délais impartis par celui-ci.

Si l'attributaire ne remet pas les documents demandés ci-dessus dans le délai imparti, l'entité adjudicatrice pourra alors attribuer le marché au candidat classé 2ème, sous réserve que ce dernier transmette dans les délais impartis, les documents listés ci-dessus.

En application de l'article R 2143-14 du Code de la Commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis à l'acheteur lors d'une précédente consultation et **qui demeurent valables**.

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

En vertu du principe d'égalité de traitement des candidats, les questions posées oralement et/ou par téléphone ne recevront aucune réponse, il en sera de même pour les questions envoyées par courriel. Elles ne seront posées que par écrit via la plateforme à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.cu-alencon.fr/> (Réf : 2_2026049).

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande **au plus tard le 16/11/2026 à 20h**. **Les demandes reçues après cette date et heure ne recevront pas de réponse.**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises s'étant identifiées sur le profil d'acheteur, **au plus tard le 18/11/2026**.

Correspondre avec AWS:

- Si vous êtes en phase de dépôt de pli, ou si vous rencontrez une difficulté technique avec la plateforme, contactez AWS, éditeur de AWS-Achat, et opérateur de cette plateforme de dématérialisation.

- Si vous êtes inscrit dans la base AWS-Fournisseurs, utilisez la déclaration d'incident qui s'y trouve, si vous n'êtes pas encore inscrit, nous vous recommandons de le faire pour la suite, et dans l'immédiat écrivez à support-entreprises@aws.com en nous précisant la référence exacte de la consultation concernée.

Pensez à consulter la [page Assistance](#)

Attention l'assistance AWS ne peut suppléer à votre propre assistance informatique, quand vous nous contactez assurez-vous avec votre support informatique que vos préalables sont bien satisfaits (Java, et Proxy) - testez votre poste sur <http://www.marches-publics.info/pratique-tester.htm>

Les candidats sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie: redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam... qui pourraient nuire à leur bonne information.

En cas de différence d'adresse(s) entre celle(s) indiquée(s) sur les pièces et celle(s) indiquée(s) sur la plateforme, seule(s) cette (ces) dernière(s) sera (seront) prise(s) en compte. Le pouvoir adjudicateur (L'entité adjudicatrice) ne pourra être tenu(e) responsable en cas de retard de transmission des documents ou renseignements.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Caen

3 à 5 rue Arthur Leduc

BP 25086

14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72

Télécopie : 02 31 52 42 17

Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen

3 à 5 rue Arthur Leduc

BP 25086

14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72

Télécopie : 02 31 52 42 17

Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Communauté Urbaine d'Alençon
9, rue Alexandre 1er
61014 ALENCON CEDEX

**Travaux de sécurisation en eau potable du secteur
d'Ecouvres (Radon-Forges)- lot 02**

Date et heure limites de réception des offres :

25/11/2026 à 12h

Certificat de visite du site

Je soussigné(e), ...
.....

certifie que
.....

s'est rendu(e) sur le site, le

afin de visiter les lieux où doivent s'exécuter les travaux.

Fait à, le